



NAMUR
CAPITALE

ROYAUME DE BELGIQUE

Département des Affaires Civiles et Sociales

– Population - Etat civil –

Hôtel de Ville B-5000 NAMUR

Ouverture : • du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00

• le samedi, de 8h30 à 11h30 - uniquement
sur rendez-vous via www.namur.be/rdv
ou au 081/246.000

☎ : 081/246.246 ☎ : 081/246.283

🌐 : www.namur.be

PROCURATION

Je soussigné·e (nom, prénom(s))
né·e à, le.....,
domicilié·e à (code postal).....(localité).....
rue..... n°.....Bte.....

AUTORISE PAR LA PRÉSENTE

M / Mme (nom, prénom(s))
né·e à, le.....,
domicilié·e à (code postal).....(localité).....
rue..... n°.....Bte.....

- A reprendre mon extrait de casier judiciaire.
- A reprendre le certificat d'hébergement
- A reprendre la Kids-ID de mon enfant (nom, prénom(s))
- Autres motifs : à me représenter auprès de l'administration communale, service Population – Etat civil pour :

.....
.....

! Attention, avec les nouvelles cartes d'identité (eID) biométrique, il est impossible de réaliser un retrait d'eID pour une personne de 12 ans ou plus sur base d'une procuration.!

Fait à le,

Le/la mandant·e,
(signature)

Le/la mandataire,
(signature)

! Cocher la mention concernée

Le/la mandataire devra se munir de sa carte d'identité et celle du/de la mandant·e ou la photocopie.